

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h
Tél. Direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Mardi 15 janvier 2019
P.V. n° 23

Le Président : M. Gérard IVORA

Le secrétaire : M. André ABLARD

Présents : MM. Gérard BORGONI - Antoine MANCINO - Jean-Paul RUIZ - André VITIELLO -

ORDRE DU JOUR

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCES

- **LIGUE MEDITERRANEE du 10 janvier 2019** : courrier mairie concernant le terrain de Saint-Zacharie. Pris note.
- **C.C.PAYS DE FAYENCE du 15 janvier 2019** : Demande de renseignement F.A.F.A pour le stade de Fayence. Noté.
- **Madame BONARDI du 15 janvier 2019** : renseignement concernant le stade de STE ANASTASIE S/ISSOLE. Pris note.

COURRIERS ENVOYES

- **LIGUE MEDITERRANEE le 15 janvier 2019** : Changement de niveau stade Aldo Piémontési d'Ollioules.
- **MAIRIE D'OLLIOULES le 15 janvier 2019** : Rapport de visite du stade Aldo Piémontési.
- **Madame BONARDI le 15 janvier 2019** : réponse sur le stade de STE ANASTASIE S/ISSOLE.
- **PAYS DE FAYENCE le 15 janvier 2019** : envoi demande d'avis préalable pour le stade de FAYENCE.

Suite à la décision du Comité Directeur lors de la séance du 14 octobre 2015 **CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2018 / 2019**

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classée peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 22 janvier 2019

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : André ABLARD